

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2166

15 septembre 2011

SOMMAIRE

Alixii Luxembourg	103962	Global Blue Luxembourg S.A.	103965
Almacantar	103922	Global Pharm S.à r.l.	103948
Efese S.A.	103966	Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l.	103959
Elia Immo S.à r.l.	103966	Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l.	103965
Elysée Beauté S.à r.l.	103967	Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l. ..	103965
EMPA Investment S.A.	103967	Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l. ..	103965
ESA Management	103968	Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l. ..	103966
Espace Immo S.A.	103947	Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l. ..	103966
European Finance & Management S.A. ..	103946	Hannibal S.A.	103945
Euro VI (BC) S.à r.l.	103947	HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l. ..	103944
Exclusive Belge S.A.-SPF	103947	HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ..	103945
Fabbriche Ceramiche Investments S.à r.l. ..	103947	HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. ..	103945
F.C.P.E. Lux S.à r.l.	103948	HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. ..	103946
Feil Investments S.A.	103959	HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l. ..	103948
Fideos Financial Services S.A.	103967	HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l. ..	103946
Field Holding S.A., SPF	103946	Kannerspill S.à r.l.	103944
Finaries	103960	KJK Fund SICAV-SIF	103922
Fincom Développement S.A.	103960	Koekken S.A.	103922
Finfel S.A.	103960	Kohtel Gestion et Finance	103943
Finstone Realty S.A.	103961	Kris S.A.	103943
Finstone Realty S.A.	103960	Lily (Lux) Holdings S.à r.l.	103943
First Union Regal	103961	Lily (Lux) NM Sarl	103944
Foncière Luxembourg d'Investissement ..	103961	Lily (Lux) S.à r.l.	103944
Fonds Rusnano Capital SA	103945	Park Avenue S.A.	103943
Food Service Group S.A.	103961		
Fora Investment S.à r.l., SPF	103961		
Gaillon GP S.à r.l.	103962		
Gapel Investments S.à r.l.	103962		
Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l.	103962		
Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	103962		

KJK Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.729.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.
Référence de publication: 2011103595/10.
(110117848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Koekken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 61.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011103596/11.
(110118500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Almacantar, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.157.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of June, at 8.45.

In front of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Almacantar, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 149.157, incorporated pursuant to a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 1 December 2009 under number 2342 (hereafter the "Company"), which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary dated on 11 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr. Frederic GERVAIS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, takes the chair and declares that all shareholders of the Company are present or represented.

The Chairman appoints as Secretary Ms. Morgane IMGRUND, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the proxies, having been signed *ne varietur* by the proxies, by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I- According to the attendance sheet, the shareholders representing the full amount of the share capital of the Company, being one hundred seventy five million six hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 175,687,500.-), represented by six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares, one hundred million (100,000,000) A Preferred Ordinary Shares (the "A Shares"), fifty million (50,000,000) B Preferred Ordinary Shares (the "B Shares") and twenty five million (25,000,000) C Preferred Ordinary Shares (the "C Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Resolution to create a new class of Preferred Ordinary Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1,-); to convert all existing A Shares, B Shares and C Shares into such new class of Preferred Ordinary Shares, and the share capital being henceforth composed of six hundred eighty-seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares having

each a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and of one hundred seventy-five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1,-), and to amend the articles of association of the Company accordingly in order to delete any reference to the class of A Shares, the class of B Shares and the class of C Shares;

2. Resolution to cancel the nominal value of the existing Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares of the Company;

3. Resolution to adopt with effect from the date of this deed Pounds Sterling (GBP) instead of Euro (EUR) as the currency of the share capital of the Company;

4. Resolution to convert the Company's share capital from its current Euro amount of one hundred seventy five million six hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 175,687,500) to the new amount of one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 154,710,415) represented by six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares without nominal value and one hundred seventy five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value in accordance with the exchange rate quoted by the European Central Bank on 13 June 2011 (GBP 0.88060 = 1 EUR);

5. Resolution to annul and to restate the existing one hundred seventy five million six hundred eighty seven thousand five hundred (175,687,500) shares, being composed of six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares and of one hundred seventy five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value, as one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen (154,710,415) shares being composed of six hundred five thousand four hundred fifteen (605,415) Ordinary Shares and of one hundred fifty four million one hundred five thousand (154,105,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value, such shares to be registered to the current holders of the Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares of the Company in their existing proportions;

6. Resolution to introduce a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) per each Ordinary Share and Preferred Ordinary Share, and resolution to amend article 5 of the articles of association of the Company accordingly;

7. Resolution to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP) with effect from the date of the resolution taken by the present extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and according to the same rate of exchange used to effect the conversion of the share capital;

8. Resolution to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand Pounds Sterling (GBP 120,925,000) by the issue of one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand (120,925,000) Preferred Ordinary Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and having the same rights and obligations as the existing Preferred Ordinary Shares, with payment of a share premium of an amount of two million four hundred eighteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 2,418,500-);

9. Waiver of the preferential right of subscription of the existing holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company;

10. Subscription and payment of one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand (120,925,000) Preferred Ordinary Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, with payment of a share premium of an amount of two million four hundred eighteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 2,418,500-);

11. Resolution to approve a report of the board of directors of the Company dated 20 June 2011 on the proposed restatement of the authorised capital of the Company and the cancellation of the preferential subscription rights of the holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company;

12. Resolution to renew and increase the authorised capital (in excess of the issued share capital) of the Company so as to set it at the amount of three hundred million one hundred twenty one thousand eighty three Pounds Sterling (GBP 300,121,083-) represented by one hundred twenty one thousand eighty three (121,083) Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and by three hundred million (300,000,000) Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and authorisation to be granted to the board of directors to remove or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares;

13. Resolution to fully restate the articles of association of the Company, reflecting the above resolutions;

14. Acknowledgment of resignation of a director of the Company;

15. Miscellaneous.

III - Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create a new class of Preferred Ordinary Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1,-); to convert all existing A Shares, B Shares and C Shares into such new class of Preferred Ordinary Shares, the share capital being henceforth composed of six hundred eighty-seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and of one hundred seventy-five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1,-) and having the same rights and obligation as provided in the articles of association of the Company, and to amend the articles of association of the Company accordingly in order to delete any reference to the class of A Shares, the class of B Shares and the class of C Shares.

Second resolution

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the existing Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to adopt with effect from the date of this deed Pounds Sterling (GBP) instead of Euro (EUR) as the currency of the share capital of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolves to convert the Company's share capital from its current amount of one hundred seventy five million six hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 175,687,500-) represented by six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares without nominal value and one hundred and seventy five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value, to the new amount of one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 154,710,415) represented by six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares without nominal value and one hundred seventy five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value in accordance with the exchange rate quoted by the European Central Bank on 13 June 2011.

Fifth resolution

The general meeting resolves to annul and to restate the existing one hundred seventy five million six hundred eighty seven thousand five hundred (175,687,500) shares, being composed of six hundred eighty seven thousand five hundred (687,500) Ordinary Shares and of one hundred seventy five million (175,000,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value, as one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen (154,710,415) shares being composed of six hundred five thousand four hundred fifteen (605,415) Ordinary Shares and of one hundred fifty four million one hundred five thousand (154,105,000) Preferred Ordinary Shares without nominal value, such shares to be registered to the current holders of the Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares of the Company in their existing proportions as follows:

Shareholder	Ordinary Shares	Preferred Ordinary Shares
Exor S.A.	71,549	88,060,000
Versorgungswerk der Zahnärztekammer Nordrhein	14,310	44,030,000
Mousseluxe S.à r.l.	0	22,015,000
Neil Jones Capital Partners S.à r.l.	55,038	0
Michael Hussey	272,986	0
Hugh Sayer	55,038	0
Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J Paul	55,038	0
Jonathan Paul	13,209	0
Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow	55,038	0
Michael Halcrow	13,209	0
TOTAL	605,415	154,105,000

Sixth resolution

The general meeting resolves to introduce a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per each Ordinary Share and Preferred Ordinary Share, the share capital of the Company being then composed of one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen (154,710,415) shares divided into six hundred five thousand four hundred fifteen (605,415) Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and of one hundred fifty four million one hundred five thousand (154,105,000) Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company accordingly.

Seventh resolution

The general meeting resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Pounds Sterling (GBP) with effect from the date of the resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and according to the same rate of exchange used to effect the conversion of the share capital.

Eighth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand Pounds Sterling (GBP 120,925,000) so as to bring it from its current amount of one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 154,710,415)

represented by one hundred fifty four million seven hundred ten thousand four hundred fifteen (154,710,415) shares divided into six hundred five thousand four hundred fifteen (605,415) Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and one hundred fifty four million one hundred five thousand (154,105,000) Preferred Ordinary Shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, to the amount of two hundred seventy five million six hundred thirty five thousand four hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 275,635,415) by the issue of one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand (120,925,000) Preferred Ordinary Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and having the same rights and obligations as the existing Preferred Ordinary Shares, with payment of a share premium of an amount of two million four hundred eighteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 2,418,500-).

Ninth resolution

The general meeting resolves to issue one hundred twenty million nine hundred twenty five thousand (120,925,000) Preferred Ordinary Shares, having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each and having the same rights and obligations as the existing Preferred Ordinary Shares, with a share premium of an amount of two million four hundred eighteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 2,418,500-).

Tenth resolution

The existing holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company resolve to waive their preferential right of subscription relative to the issuance of the new Preferred Ordinary Shares and to authorise the board of directors of the Company to limit or cancel the preferential right of subscription of the existing holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company in case of issuance of the new Preferred Ordinary Shares through the process of the authorised capital.

Subscription and payment

1. There appeared the company Rolex Holding S.A., a public limited company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Geneva, rue François-Dussaud 3-7, registered under number CH-6600050946-5, represented by Mr. Frederic GERVAIS by virtue of a power of attorney dated 16 June 2011.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Rolex Holding S.A. to one hundred million (100,000,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, with the payment of a share premium amounting to two million Pounds Sterling (GBP 2,000,000-) (the "Subscription of one hundred million (100,000,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by Rolex Holding S.A.") and to make payment in full for 46,257,144 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of forty six million two hundred fifty seven thousand one hundred and forty four Pounds Sterling (GBP 46,257,144-) and to make payment in part for 53,742,856 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of thirteen million four hundred thirty five thousand seven hundred and fourteen Pounds Sterling (GBP 13,435,714-), each such partly paid up Preferred Ordinary Shares being paid up to 25% of its nominal value, and to make payment of the full amount of the related share premium in respect of all one hundred million (100,000,000) newly issued Preferred Ordinary Shares by a contribution in cash amounting to two million Pounds Sterling (GBP 2,000,000-).

In consideration for the payment in cash of the aggregate value of sixty one million six hundred ninety two thousand eight hundred and fifty eight Pounds Sterling (GBP 61,692,858-), the Company therefore accepted the Subscription of one hundred million (100,000,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by Rolex Holding S.A.

2. There appeared the company Exor S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.964, represented by Mr. Frederic GERVAIS, prenamed by virtue of a power of attorney dated 16 June 2011.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of Exor S.A. to eleven million nine hundred forty thousand (11,940,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, with the payment of a share premium amounting to two hundred thirty eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 238,800-) (the "Subscription of eleven million nine hundred forty thousand (11,940,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by Exor S.A.") and to make payment in full for 5,523,103 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of five million five hundred twenty three thousand one hundred three Pounds Sterling (GBP 5,523,103-) and to make payment in part for 6,416,897 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of one million six hundred four thousand two hundred twenty four Pounds Sterling and twenty five pence (GBP 1,604,224.25), each such partly paid up Preferred Ordinary Shares being paid up to 25% of its nominal value, and to make payment of the full amount of the related share premium in respect of all eleven million nine hundred forty thousand (11,940,000) newly issued Preferred Ordinary Shares by a contribution in cash amounting to two hundred thirty eight thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 238,800-).

In consideration for the payment in cash of the aggregate value of seven million three hundred sixty six thousand one hundred twenty seven Pounds Sterling and twenty five pence (GBP 7,366,127.25), the Company therefore accepted the

Subscription of eleven million nine hundred forty thousand (11,940,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by Exor S.A..

3. There appeared the company MOUSSELUXE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 123, Avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.825, represented by Mr. Frederic GERVAIS, prenamed by virtue of a power of attorney dated 16 June 2011.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of MOUSSELUXE S.à r.l. to eight million nine hundred eighty five thousand (8,985,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company with a par value of one Pound Sterling (GBP 1-) each, with the payment of a share premium amounting to one hundred seventy nine thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 179,700-) (the "Subscription of eight million nine hundred eighty five thousand (8,985,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by MOUSSELUXE S.à r.l.") and to make payment in full for 4,156,204 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of four million one hundred fifty six thousand two hundred four Pounds Sterling (GBP 4,156,204.-) and to make payment in part for 4,828,796 new Preferred Ordinary Shares of an amount in respect of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares of one million two hundred seven thousand one hundred ninety nine Pounds Sterling (GBP 1,207,199-), each such partly paid up Preferred Ordinary Shares being paid up to 25% of its nominal value, and to make payment of the full amount of the related share premium in respect of all eight million nine hundred eighty five thousand (8,985,000) newly issued Preferred Ordinary Shares by a contribution in cash amounting to one hundred seventy nine thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 179,700.-).

In consideration for the payment in cash of the aggregate value of five million five hundred forty three thousand one hundred three Pounds Sterling (GBP 5,543,103-), the Company therefore accepted the Subscription of eight million nine hundred eighty five thousand (8,985,000) newly issued Preferred Ordinary Shares of the Company by MOUSSELUXE S.à r.l.

Evidence of the above cash payments has been given to the undersigned notary by a bank certificate and the undersigned notary formally acknowledges the availability to the Company of the aggregate amount of seventy four million six hundred two thousand eighty eight Pounds Sterling and twenty five pence (GBP 74,602,088.25).

Eleventh resolution

The general meeting resolves to approve the report of the board of directors of the Company dated 20 June 2011 concerning the statement of the authorised capital proposed and the cancellation of the preferred subscription right of the holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company, prepared by the board of directors of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Board's Special Report").

Twelfth resolution

The general meeting resolves, after consideration of the Board's Special Report to renew and increase the authorised capital (in excess of the issued share capital) to set it at the amount of three hundred million one hundred twenty one thousand eighty three Pounds Sterling (GBP 300,121,083.-) represented by one hundred twenty one thousand eighty three (121,083) Ordinary Shares and three hundred million (300,000,000) Preferred Ordinary Shares all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the present general meeting of shareholders, to cancel the preferential subscription right of the holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company and to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the holders of the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares of the Company in case of issue of shares against payment in cash.

Thirteenth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company including the amendment resolved under the above resolutions, which articles of association shall henceforth be read as follows:

Title I^{er} . Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "ALMACANTAR" (hereafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.

The object of the Company also consists in the use of its funds to take participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests. The purpose of the Company includes the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company or to third parties in the framework of any transaction involving directly or indirectly the Company or any company being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investment in real estate and/or the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these investments and/or participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at two hundred seventy five million six hundred thirty five thousand four hundred fifteen Pounds Sterling (GBP 275,635,415) represented by:

six hundred five thousand four hundred fifteen (605,415) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares") having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each; and

two hundred seventy five million thirty thousand (275,030,000) Preferred Ordinary Shares (the "Preferred Ordinary Shares") having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1-) each.

The general meeting of shareholders may decide to create such additional class of Preferred Ordinary Shares as may be required under the terms of any agreement entered into from time to time between the shareholders and the Company.

Each class of Preferred Ordinary Shares and Ordinary Shares shall be separate classes of shares but shall rank *pari passu* in all respects save as expressly provided for herein.

The authorised capital, in excess of the issued share capital, is set at three hundred million one hundred twenty one thousand eighty three Pounds Sterling (GBP 300,121,083.-) represented by one hundred twenty one thousand eighty three (121,083) Ordinary Shares and three hundred million (300,000,000) Preferred Ordinary Shares all with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The board of directors is authorised for a period expiring five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of the Company that resolved upon the then current authorised capital, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the then current authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without share premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is authorised to proceed to such issues, and no preferential right to subscribe for the Ordinary Shares or Preferred Ordinary Shares to be issued is reserved to the then existing holders of Ordinary Shares or Preferred Ordinary Shares or other existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the Ordinary Shares and the Preferred Ordinary Shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The Company's shares are not freely transferable and may solely be transferred in compliance with these articles of association. Additional terms and conditions to those expressly stated in the articles of association may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares). Transfers of shares in the Company must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the articles of association. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the articles of association and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

If a shareholder (the "Selling Shareholder") wishes to dispose of some or all of the shares held by it or, where applicable, by any Connected Person (the "Offered Shares"), it shall first notify the board of directors and the other shareholders (the "Remaining Shareholders") in writing and invite the Remaining Shareholders to make an offer within 30 calendar days by way of an irrevocable written notice (the "Offer Notice") to the Selling Shareholder and to the Company to purchase their pro rata entitlement of the Offered Shares (being calculated by reference to their pro rata holding of shares), each of which Offer Notices shall set out the price for the Offered Shares and any other terms of purchase (together the "Terms").

If one or more of the Remaining Shareholders fails to serve an Offer Notice within 30 calendar days from the notice served on the Board and the Remaining Shareholders pursuant to the above paragraph, the Selling Shareholder shall notify in writing those Remaining Shareholders who have served an Offer Notice and invite them to make an offer within 10 calendar days (the "Final Offer Date") by way of a further Offer Notice for any excess Offered Shares.

The Selling Shareholder shall, within 10 calendar days of receipt of Offer Notices for all Offered Shares (the "Offer Deadline"), either accept or refuse any offer by notice in writing to the Remaining Shareholders which shall be copied to the Company.

If the Selling Shareholder accepts any offer the Selling Shareholder shall sell (and shall procure, where applicable, that its relevant Connected Person shall sell) and the relevant Remaining Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms set out in their relevant Offer Notices.

If by the Final Offer Date Offer Notices are not received for all Offered Shares or no Offer Notices are received, the Selling Shareholder shall be entitled to sell the Offered Shares to a third party for a period of up to 6 months, at the end of which the Selling Shareholder shall be required to follow the procedure set out in this Article 5 for any disposal of shares.

If the Selling Shareholder does not accept offers in respect of the Offered Shares, the Selling Shareholder shall be entitled to sell the Offered Shares to a third party on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder than the Terms for a period of up to 6 months, at the end of which the Selling Shareholder shall be required to follow the procedure set out in this Article 5 for any Disposal of shares.

Art. 5bis. Share Rights. The holders of Preferred Ordinary Shares shall be entitled to an eight per centum per annum cumulative preferential dividend (the "Preference Dividend"). The Preference Dividend for each holder shall be calculated on a daily basis on the amount paid up (or credited as paid up) as nominal corporate capital on the Preferred Ordinary Shares of that holder (excluding, for the avoidance of doubt, any amount paid as a premium in excess of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares). Once a Liquidity Event has occurred the Preferred Ordinary Shares will have no further right to a Preference Dividend. The Preference Dividend may be declared and paid in full, in part or not at all for a particular year. The Preference Dividend will be paid in cash to each holder of the Preferred Ordinary Shares according to its entitlement. However, until the Preference Dividend has been declared in full for all periods, no other dividend may be declared or paid to any shareholder.

In addition to the Preference Dividend, for as long as the Preferred Ordinary Shares are in existence any other distributions and capital payments or other payments in respect of the shares in the Company including payments on a Sale and on a winding up prior to a Liquidity Event and a Payback ("Non Preference Distributions") shall be made as follows:

(1) first to the holders of the Preferred Ordinary Shares an amount equal to the amount of any Preference Dividend that has not been declared and paid by the Company;

(2) second to the holders of the Preferred Ordinary Shares an amount equal to the amount paid up as nominal corporate capital on the Preferred Ordinary Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any amount paid as a premium in excess of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares);

(3) third to the holders of the Ordinary Shares an amount equal to the amount paid up as nominal corporate capital on the Ordinary Shares (excluding, for the avoidance of doubt, any amount paid as a premium in excess of the nominal value of the Ordinary Shares); and

(4) as regards any of the balance ("Residual Distributions"):

a) in the case of the Preferred Ordinary Shares, 75% of the Residual Distributions; and

b) in the case of the Ordinary Shares, 25% of the Residual Distributions.

For the purposes of this Article 5 and Article 6bis:

"Connected Persons" means in respect of:

	(a) any person, any entity in which the ultimate parent company of such person holds, directly or indirectly, a controlling interest and an economic interest of greater than fifty per cent. (50%); and (b) any natural person, his respective investment vehicle, family members and family trusts.
"Liquidity Event"	means a Listing, a Sale, Voluntary Liquidation, and a Payback.
"Listing"	means the admission of all of the shares in the Company to trading on a recognised market.
"Sale"	means the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or persons acting in concert with such person of shares or any interest in shares as a result of which such person(s) shall acquire(s) the entire share capital of the Company.
"Voluntary Liquidation"	means a liquidation of the Company initiated by the Shareholders.
"Payback"	means a payment of whatever nature (including a Preference Dividend) to holders of Preferred Ordinary Shares, which, when aggregated with all other payments made to the holders of Preferred Ordinary Shares since their date of issue in respect of their shares, constitutes an amount equal to or greater than the aggregate amount paid up or credited as paid up as nominal corporate capital in respect of the Preferred Ordinary Shares in issue at such time, plus 50% of the aggregate of the Preference Dividends which the holders of the Preferred Ordinary Shares could have received (whether declared and paid or not) at that time.

The Preferred Ordinary Shares shall be converted into Ordinary Shares immediately before a Listing or immediately after a Payback so that following such conversion each holder of the Preferred Ordinary Shares shall hold such number of Ordinary Shares as equals the Conversion Outcome in respect of such Preferred Ordinary Shares.

For the purposes of this Article 5:

"Conversion Outcome"	means the number of Ordinary Shares obtained by multiplying the total number of Ordinary Shares in issue (assuming conversion of all Preferred Ordinary Shares) by a percentage equal to: $D/F + (Fadjtd/F \text{ less } Z) \times (X/P)$.
"D"	means, in respect of a holder of Preferred Ordinary Shares, each holder's amount of accrued undeclared or unpaid Preference Dividends, whether or not such Preference Dividends have been declared.
"Z"	means the percentage of the total number of Ordinary Shares in issue (assuming conversion of all Preferred Ordinary Shares) which the Ordinary Shares in issue prior to any conversion are to represent and that percentage shall be $((Fadjtd \text{ less } (P+O)) \times 25\%) \text{ plus } O) / F$.
"X"	means, in respect of a holder of Preferred Ordinary Shares, an amount equal to the aggregate amount paid up or credited as paid up as nominal corporate capital in respect of such Preferred Ordinary Shares (which amount shall, for the avoidance of doubt, exclude any amount paid as a premium in excess of the nominal value of such Preferred Ordinary Shares).
"P"	means an amount equal to the aggregate amount paid up or credited as paid up as nominal corporate capital in respect of the Preferred Ordinary Shares in issue at such time (which amount shall, for the avoidance of doubt, exclude any amount paid as a premium in excess of the nominal value of the Preferred Ordinary Shares).
"O"	means an amount equal to the aggregate amount paid up or credited as paid up as nominal corporate capital in respect of the Ordinary Shares in issue at such time (which amount shall, for the avoidance of doubt, exclude any amount paid as a premium in excess of the nominal value of the Ordinary Shares).
"F"	means Fair Market Value of the Company (as established for the Liquidity Event without deduction of accrued unpaid Preference Dividends).
"Fadjtd"	means Fair Market Value of the Company (as established for the Liquidity Event but assuming distribution of all accrued undeclared or unpaid Preference Dividends, whether or not such Preference Dividends have been declared).
"Fair Market Value"	means the higher of Net Asset Value or the amount determined by the Board acting reasonably using appropriate valuation methods as being the value which is established by the transactions which are reflected in the Liquidity Event.
"Net Asset Value"	means the value of the Company as shown in the most recent consolidated balance sheet prepared under international accounting standards adjusted if necessary to include a fair current valuation of the assets and liabilities of the Company and its subsidiaries.

For the avoidance of doubt, at the time of a Liquidity Event, the conversion of the Preferred Ordinary Shares into Ordinary Shares shall be effected in such manner as shall ensure that each holder of Preferred Ordinary Shares receives

the economic value of the amount of any Preference Dividend to which it is entitled that has not been declared and paid by the Company.

Art. 6. The shares of the Company will be in registered form. The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 6bis. The board of directors of the Company may, in accordance with the rules agreed in writing between the shareholders in a shareholders agreement to which the Company is a party, call the outstanding amount of the unpaid Preferred Ordinary Shares of the Company. Without prejudice to any remedy available under Luxembourg law, in case of non-payment of its call by a shareholder, the board of directors of the Company may:

- (a) suspend the voting rights attached to Preferred Ordinary Shares in respect of which calls have not been paid,
- (b) suspend any financial rights attached to the Preferred Ordinary Shares in respect of which calls have not been paid;
- (c) resolve that the Company repurchase all the Preferred Ordinary Shares registered in the shareholders' register in the name of a defaulting shareholder and its Connected Persons for a purchase price equal to the Relevant Proportion of 50% of the value of the Company as shown in the most recent consolidated audited financial statements of the Company and its subsidiaries, where "Relevant Proportion" is the proportion of the aggregate number of issued Preferred Ordinary Shares and Ordinary Shares represented by the Preferred Ordinary Shares being repurchased.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of April at 11.00 a.m. and for the first time in Two Thousand Eleven. If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least two-thirds of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless at least two-thirds of the capital is represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority referred to above with respect to all classes of shares. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (*commissaire(s) aux comptes*), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The general meeting of shareholders shall have the power to appoint a qualified independent auditor (*réviseur d'entreprises agréé*) to audit the accounts of the Company, in which case no statutory auditor will be required.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on thirty first December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on thirty first December, two thousand and ten.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Other than as otherwise provided in these articles of association, all shares will rank equally for dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares it being agreed that as regards any Preference Dividend paid on partly paid shares the provisions in Article 5 will apply.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Fourteenth resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Raffaella PAPA from her position as director of the Company with effect from the date of this extraordinary general meeting.

Fifteenth resolution

The general meeting resolves to grant power of attorney to any director of the Company and to any employee of the company Centralis S.A., with single signatory power and full power of substitution, to implement the above resolutions, to update the shareholders' register of the Company, and generally to do whatever may be necessary or desirable to implement the above resolutions.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately EUR 7,500.-.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin, à 8.45 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société Almacantar, un société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et numéro 149.157, constituée suivant acte notarié reçu par devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 1^{er} décembre 2009 sous le numéro 2342 (ci-après la «Société»), dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu le 11 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Me. Frederic GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, assume la présidence et déclare que tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le Président désigne comme secrétaire Me Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale désigne comme scrutateur Me. Shaohui ZHANG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence.

La liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-quinze millions six cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 175.687.500,-) représenté par six cent quatre-vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires, un million (1.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe A (les «Actions A»), cinquante millions (50.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe B (les «Actions B») et vingt-cinq millions (25.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de classe C (les «Actions C»), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'une convocation préalable soit nécessaire.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de créer une nouvelle classe d'Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de convertir toutes les Actions A, Actions B et Actions C existantes en cette nouvelle classe d'Actions Ordinaires Privilégiées, de sorte que le capital social soit dorénavant composé de six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de cent soixante quinze millions (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de modifier les statuts de la Société en conséquence afin de supprimer toute référence aux classes d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C;

2. Décision de supprimer la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées existantes de la Société;

3. Décision d'adopter, avec effet au jour du présent acte, la Livre Sterling (GBP) comme monnaie de référence du capital social de la Société en remplacement de l'Euro (EUR);

4. Décision de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante quinze millions six cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 175.687.500,-) au nouveau montant de cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 154.710.415), représenté par six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires sans valeur nominale et cent soixante quinze millions (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale conformément au taux de change du 13 juin 2011 fixé par la Banque centrale européenne (GBP 0.88060 = 1 EUR);

5. Décision d'annuler et de remplacer les cent soixante quinze millions six cent quatre vingt sept mille cinq cents (175.687.500) actions existantes, étant composées de six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires et cent soixante quinze millions (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale, par cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze (154.710.415) actions, étant composées de six cent cinq mille quatre cent quinze (605.415) Actions Ordinaires et cent cinquante quatre millions cent cinq mille (154.105.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale, ces actions devant être enregistrées au profit des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées à proportion de leur détention actuelle;

6. Décision d'introduire une valeur nominale d'une Livre Sterling par Action Ordinaire et par Action Ordinaire Privilégiée et décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence;

7. Décision de convertir tous les comptes de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP) avec effet au jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et conformément au même taux de change fixé pour la conversion du capital social de la Société;

8. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille Livres Sterling (GBP 120.925.000) par l'émission de cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille (120.925.000) Actions Ordinaires Privilégiées, d'une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et bénéficiant de même droits et obligations que les Actions Ordinaires Privilégiées existantes, ainsi que par le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent dix huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 2.418.500,-);

9. Renonciation au droit préférentiel de souscription des détenteurs existant des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées de la Société;

10. Souscription et paiement de cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille (120.925.000) Actions Ordinaires Privilégiées, d'une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent dix huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 2.418.500,-);

11. Décision d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société du 20 juin 2011 concernant la refonte proposée du capital autorisé de la Société et la suppression du droit de souscription préférentielle des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées de la Société;

12. Décision de renouveler et d'augmenter le capital autorisé (excédent le capital social émis) de la Société afin de le porter à trois cent millions cent vingt et un mille quatre vingt trois Livres Sterling (GBP 300.121.083,-) représenté par cent vingt et un mille quatre vingt trois (121.083) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par trois cent millions (300.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et d'autoriser le conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentielle des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées;

13. Décision de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

14. Résolution de prendre acte de la démission d'un administrateur de la Société;

15. Divers.

III. L'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe d'Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de convertir toutes les Actions A, Actions B et Actions C existantes en cette nouvelle classe d'Actions Ordinaires Privilégiées, de sorte que le capital social soit dorénavant composé de six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de cent soixante quinze millions (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations tels que déterminés par les statuts de la Société et de modifier les statuts de la Société en conséquence afin de supprimer toute référence aux classes d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées existantes de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter, avec effet au jour du présent acte, la Livre Sterling (GBP) comme monnaie de référence du capital social de la Société en remplacement de l'Euro (EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de cent soixante quinze millions six cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 175.687.500,-) au nouveau montant de cent cinquante quatre million sept cent dix mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 154.710.415), représenté par six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires sans valeur nominale et cent soixante quinze million (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale conformément au taux de change du 13 juin 2011 fixé par la Banque centrale européenne.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler et de remplacer les cent soixante quinze millions six cent quatre vingt sept mille cinq cents (175.687.500) actions existantes, étant composées de six cent quatre vingt sept mille cinq cents (687.500) Actions Ordinaires et cent soixante quinze millions (175.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale, par cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze (154.710.415) actions, étant composées de six cent cinq mille quatre cent quinze (605.415) Actions Ordinaires et cent cinquante quatre millions cent cinq mille (154.105.000) Actions Ordinaires Privilégiées sans valeur nominale, ces actions devant être enregistrées au profit des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées à proportion de leur détention actuelle comme suit:

Actionnaire	Actions Ordinaires	Actions Ordinaires Privilégiées
Exor S.A.	71.549	88.060.000
Versorgungswerk der Zahnärztekammer Nordrhein	14.310	44.030.000
Mousseluxe S.à r.l.	0	22.015.000
Neil Jones Capital Partners S.à r.l.	55.038	0
Michael Hussey	272.986	0
Hugh Sayer	55.038	0
Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for the Montpelier SIPP J Paul	55.038	0
Jonathan Paul	13.209	0
Montpelier Pension Trustees Ltd as trustees for MPAS SIPP MD Halcrow	55.038	0
Michael Halcrow	13.209	0
TOTAL	605.415	154.105.000

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire une valeur nominale d'une Livre Sterling par Action Ordinaire et par Action Ordinaire Privilégiée le capital social de la Société étant dès lors composé de cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze (154.710.415) actions divisé en six cent cinq mille quatre cent quinze (605.415) Actions Ordinaires et cent cinquante quatre millions cent cinq mille (154.105.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en conséquence.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de convertir tous les comptes de la Société d'Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP) avec effet au jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et conformément au même taux de change fixé pour la conversion du capital social de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille Livres Sterling (GBP 120.925.000) afin de le porter de son montant actuel de cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 154.710.415,-) représenté par cent cinquante quatre millions sept cent dix mille quatre cent quinze (154.710.415) actions divisés en six cent cinq mille quatre cent quinze (605.415) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et cent cinquante quatre millions cent cinq mille (154.105.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, au montant de deux cent soixante quinze millions six cent trente cinq mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 275.635.415,-) par l'émission de cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille (120.925.000) Actions Ordinaires Privilégiées, d'une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et bénéficiant de même droits et obligations que les Actions Ordinaires Privilégiées existantes, ainsi que par le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent dix huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 2.418.500,-).

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre cent vingt millions neuf cent vingt cinq mille (120.925.000) Actions Ordinaires Privilégiées, d'une valeur nominal d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et bénéficiant de même droits et obligations que les Actions Ordinaires Privilégiées existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre cent dix huit mille cinq cents Livres Sterling (GBP 2.418.500,-).

Dixième résolution

Les détenteurs existants des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées de la Société décident de renoncer au droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées et d'autoriser le conseil d'administration de la Société de limiter ou d'annuler le droit préférentiel de souscription des détenteurs existant des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées de la Société en cas d'émission de nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées par le mécanisme du capital autorisé.

Souscription et paiement

1. Apparaît maintenant Rolex Holding S.A. une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Genève, 3-7 rue François-Dussaud, immatricule sous le numéro CH-660-0050946-5, représentée par Me. Frederic GERVAIS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2011.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Rolex Holding S.A. cent millions (100.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions Livres Sterling (GBP 2.000.000,-) (la «Souscription de cent millions (100.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par Rolex Holding S.A.») et de procéder au paiement intégral de quarante six million deux cent cinquante sept mille cent quarante quatre (46.257.144) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées de quarante six millions deux cent cinquante sept mille cent quarante quatre Livre Sterling (GBP 46.257.144,-) et de procéder au paiement partiel de cinquante trois million sept cent quarante deux mille huit cent quarante six (53.742.846) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées de treize millions quatre cent trente-cinq mille sept cent quatorze Livres Sterling (GBP 13.435.714,-), chacune des Actions Ordinaires Privilégiées partiellement payées ayant été payée à hauteur de 25% de sa valeur nominale et de procéder au paiement intégral de la prime d'émission afférente relative aux cent million (100.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émise par paiement en numéraire d'un montant de deux million Livres Sterling (GBP 2.000.000,-).

En considération du paiement en numéraire de la valeur totale de soixante et un million six cent quatre vingt douze mille huit cent cinquante huit Livres Sterling (GBP 61.692.858,-), la Société accepte la Souscription de cent million (100.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par Rolex Holding S.A.

2. Apparaît maintenant Exor S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24 Boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 47.964, représentée par Me. Frederic GERVAIS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2011.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de Exor S.A. onze million neuf cent quarante mille (11.940.000) Actions Ordinaires Privilégiées de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent trente huit mille huit cent Livres Sterling (GBP 238.800,-) (la «Souscription de onze million neuf cent quarante mille (11.940.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par Exor S.A.») et de procéder au paiement intégral de cinq million cinq cent vingt trois mille cent trois (5.523.103) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées de cinq million cinq cent vingt trois mille cent trois (5.523.103) et de procéder au paiement partiel de six million quatre cent seize mille huit cent quatre vingt dix-sept (6.416.897) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées de un million six cent quatre mille deux cent vingt quatre Livres Sterling vingt cinq cents (GBP 1.604.224,25), chacune des Actions Ordinaires Privilégiées partiellement payées ayant été payée à hauteur de 25% de sa valeur nominale et de procéder au paiement intégral de la prime d'émission afférente relative aux onze million neuf cent quarante mille (11.940.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par paiement en numéraire d'un montant de deux cent trente huit mille huit cent Livres Sterling (GBP 238.800,-).

En considération du paiement en numéraire de la valeur totale de sept million trois cent soixante six mille cent vingt sept Livres Sterling vingt-cinq cents (GBP 7.366.127,25), la Société accepte la Souscription de onze million neuf cent quarante mille (11.940.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par Exor S.A.

3. Apparaît maintenant MOUSSELUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 123, Avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg et immatricule au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 125.825, représentée par Me. Frederic GERVAIS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2011.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MOUSSELUX S.à r.l. huit millions neuf cent quatre vingt cinq mille (8.985.000) Actions Ordinaires Privilégiées de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante dix neuf mille sept cents Livres Sterling (GBP 179.700,-) (la «Souscription de huit million neuf cent quatre vingt cinq mille (8.985.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par MOUSSELUX S.à r.l.») et de procéder au paiement intégral de quatre millions cent cinquante six mille deux cent quatre (4.156.204) nouvelles Actions Ordinaires d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées de quatre millions cent cinquante six mille deux cent quatre (4.156.204) et de procéder au paiement partiel de quatre millions huit cent vingt huit mille sept cent quatre vingt seize (4.828.796) nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées d'un montant fonction de la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées d'un million deux cent sept mille cent quatre vingt dix-neuf Livres Sterling (GBP 1.207.199), chacune des Actions Ordinaires Privilégiées partiellement payées ayant été payée à hauteur de 25% de sa valeur nominale et de procéder au paiement intégral de la prime d'émission afférente relative aux huit millions neuf cent quatre vingt cinq mille (8.985.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par paiement en numéraire d'un montant de cent soixante dix neuf mille sept cents Livres Sterling (GBP 179.700,-).

En considération du paiement en numéraire de la valeur totale de cinq millions cinq cent quarante trois mille cent trois Livres Sterling (GBP 5.543.103,-), la Société accepte la Souscription de huit millions neuf cent quatre vingt cinq mille (8.985.000) Actions Ordinaires Privilégiées nouvellement émises par MOUSSELUX S.à r.l.

La preuve des paiements mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné par un certificat bancaire et le notaire soussigné confirme la disponibilité au profit de la Société du montant total de soixante quatorze millions six cent deux mille quatre vingt huit Livres Sterling vingt-cinq cents (GBP 74.602.088,25).

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société du 20 juin 2011 concernant la refonte proposée du capital autorisé de la Société et la suppression du droit de souscription préférentielle des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées de la Société conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (le «Rapport Spécial»).

Douzième résolution

L'assemblée générale décide, en considérant le Rapport Spécial, de renouveler et d'augmenter le capital autorisé de la Société (excédent le montant du capital social émis) et de le porter à trois cent millions cent vingt et un mille quatre vingt trois Livres Sterling (GBP 300.121.083,-) représenté par cent vingt et un mille quatre vingt trois (121.083) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et par trois cent millions (300.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et d'autoriser le conseil d'administration durant une période de cinq ans à compter de la publication de la présente assemblée générale à supprimer les droits de souscription préférentiels des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées et à (i) procéder à toute augmentation du capital souscrit, en une ou plusieurs étapes, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en espèces, apports en nature, conversion de créances à l'égard de la Société

ou par tout autre moyen; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter les droits de souscription préférentiels des détenteurs des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires Privilégiées en cas d'émission d'actions contre paiement numéraire.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de refondre intégralement les statuts de la Société, y inclus les modifications décidées dans les résolutions ci-dessus, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il est constitué une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "ALMACANTAR", (appelée ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre en droit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.

L'objet de la Société consiste aussi en l'utilisation de ses fonds en prises de participation, de quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'accession à la propriété, la gestion et le développement des ces participations. L'objet de la Société inclut l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société, ou encore à des tiers dans le cadre de toute transaction impliquant directement ou indirectement la Société ou toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement immobilier et/ou à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements et/ou participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante quinze millions six cent trente cinq mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 275.635.415,-), représenté par

- six cent cinq mille quatre cent quatorze (605.415) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, et

- deux cent soixante quinze millions trente mille (275.030.000) actions ordinaires privilégiées (les «Actions Ordinaires Privilégiées») d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer toute classe additionnelle d'Actions Ordinaires Privilégiées dès que l'exigent les termes de tout contrat conclu au fil du temps entre les actionnaires et la Société.

Chacune des classes d'Actions Ordinaires et la classe d'Actions Ordinaires Privilégiées doivent être considérées comme des classes distinctes d'actions mais de même rang dans tous leurs aspects, sauf autrement stipulé dans les statuts.

Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à trois cent millions cent vingt et un mille quatre vingt trois Livres Sterling (GBP 300.121.083), représenté par cent vingt et un mille quatre vingt trois (121.083) Actions Ordinaires et trois cent millions (300.000.000) Actions Ordinaires Privilégiées ayant toutes une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période de cinq ans à compter de la publication de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le capital autorisé alors, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé alors actuel. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par l'incorporation de toutes les réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à ces émissions et aucun droit préférentiel de souscription relatif aux Actions Ordinaires ou aux Actions Ordinaires Privilégiées à émettre n'est réservé aux détenteurs d'Actions Ordinaires ou d'Actions Ordinaires Privilégiées existants à ce moment ou à d'autres actionnaires existants. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

A chaque fois que le conseil d'administration agira de façon à procéder à une augmentation de capital, telle que prévue dans les limites visées plus haut, l'article 5 des statuts de la Société devra être modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra accomplir ou autoriser quiconque à accomplir toutes les mesures nécessaires pour obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification.

Les actions de la Société ne sont pas librement cessibles et peuvent seulement être cédées conformément aux présents statuts. Des modalités et conditions additionnelles à celles expressément prévues dans les statuts peuvent être conclues par écrit par les actionnaires dans un pacte d'actionnaire en ce qui concerne la cession d'actions (ou de participation dans de telles actions). Les cessions d'actions de la Société doivent être réalisées conformément auxdites modalités et conditions additionnelles ainsi qu'aux statuts de la Société. La Société est en droit de refuser d'enregistrer toute cession d'actions en dehors de celles réalisées conformément aux statuts et aux modalités et conditions d'un pacte d'actionnaire conclu au fil du temps auquel la Société est partie.

Si un actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») veut se défaire de tout ou partie des actions détenues par lui ou, le cas échéant, par une personne qui lui est connectée (les «Actions à Céder»), il doit d'abord en informer le conseil d'administration et les autres actionnaires (les «Actionnaires Restants») par écrit et inviter les Actionnaires Restants à lui faire une offre endéans 30 jours calendaires par le biais d'un avis écrit irrévocable (l'«Avis d'Offre») adressé à l'Actionnaire Cédent et à la Société afin d'acquérir le pro rata des Actions à Céder auquel ils ont droit (qui est calculé par rapport à leur pro rata d'actions détenues), chacun des Avis d'Offre devant fixer le prix pour les Actions à Céder ainsi que toute autre modalité de cession (ensemble les «Modalités»).

Si un ou plusieurs des Actionnaires Restants n'adress(ent) pas d'Avis d'Offre endéans 30 jours calendaires suivant l'avis adressé au Conseil d'Administration et aux Actionnaires Restants conformément au paragraphe précédent, l'Actionnaire Cédant doit le notifier par écrit aux Actionnaires Restants qui ont fait un Avis d'Offre pour les inviter à faire une offre endéans 10 jours calendaires (la «Date d'Offre Finale») par le biais d'un nouvel Avis d'Offre portant sur toute Action à Céder restante.

L'Actionnaire Cédent doit, endéans les 10 jours suivant la réception des Avis d'Offre de toutes les Actions à Céder (la «Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser toutes les offres par un avis écrit aux Actionnaires Restants envoyé en copie à la Société.

Si l'Actionnaire Cédent accepte toutes les offres, il doit vendre (et s'assurer, le cas échéant, que la Personne qui lui est Connectée vendra) et les Actionnaires Restants doivent acheter les Actions à Céder selon les Modalités fixées dans leurs Avis d'Offre respectifs.

Si au moment de la Date d'Offre Finale, les Avis d'Offre n'ont pas été reçus pour toutes les Actions ou aucun Avis d'Offre n'a été reçu, l'Actionnaire Cédent est en droit de vendre les Actions à Céder à un tiers pendant une période allant jusqu'à 6 mois, suite à laquelle l'Actionnaire Cédent devra suivre la procédure prévue à l'Article 5 pour toute cession d'Actions.

Si l'Actionnaire Cédent n'accepte pas les offres relatives aux Actions à Céder, l'Actionnaire Cédent est en droit de vendre les Actions à Céder à un tiers, sous des modalités et conditions plus favorables que les Modalités à l'égard de l'Actionnaire Cédent, durant une période de 6 mois, à la fin de laquelle l'Actionnaire Cédent devra suivre la procédure prévue à l'Article 5 pour toute cession d'Actions.

Art. 5bis. Droits attachés aux actions. Les détenteurs d'Actions Ordinaires Privilégiées ont droit à un dividende privilégié cumulatif de huit pour cent par an (le «Dividende Privilégié»). Le Dividende Privilégié est calculé pour chaque détenteur quotidiennement sur base du montant libéré (ou crédité en tant que tel) en tant que capital nominal de la Société relativement aux Actions Ordinaires Privilégiées de ce détenteur (excluant, pour éviter tout équivoque, tout montant payé en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées.). Une fois un Événement de Liquidité survenu, les Actions Ordinaires Privilégiées ne disposent plus d'un droit à Dividende Privilégié. Le Dividende Privilégié peut être déclaré intégralement, en partie ou aucunement pour une année donnée. Le Dividende

Privilegié est payé en numéraire à chaque détenteur d'Actions Ordinaires Privilegiées en fonction de ses droits. En toute hypothèse, tant que le Dividende Privilegié n'a pas été déclaré intégralement pour tous les exercices, aucun autre dividende ne peut être déclaré ou versé à quelque actionnaire que ce soit.

En plus du Dividende Privilegié et tant que les Actions Ordinaires Privilegiées existent, toute autre distribution et paiements du capital ou autres paiements concernant les actions de la Société, ce qui inclue les paiements résultant d'une Vente, d'une dissolution antérieure à l'Événement de Liquidité, ainsi que les Remboursements (Distribution Non-Privilegiée) doivent être effectués comme suit:

(1) il doit être premièrement versé aux détenteurs d'Actions Ordinaires Privilegiées un montant égal à celui des Dividendes Privilegiés non encore distribués par la société;

(2) il doit deuxièmement être versé aux détenteurs d'Actions Ordinaires Privilegiées un montant égal à celui libéré en tant que capital nominal de la Société relativement aux Actions Ordinaires Privilegiées (excluant, pour éviter tout équivoque, tout montant payé en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilegiées);

(3) il doit troisièmement être versé aux détenteurs d'Actions Ordinaires un montant égal à celui libéré en tant que capital nominal de la Société relativement aux Actions Ordinaires (excluant, pour éviter tout équivoque, tout montant payé en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires); et

(4) en ce qui concerne les comptes («Distribution Résiduelle»):

a) dans le cas des Actions Ordinaires Privilegiées, 75% de la Distribution Résiduelle;

b) dans le cas des Actions Ordinaires 25% de la Distribution Résiduelle;

Aux fins de l'article 5 et de l'article 6bis:

«Personne(s) est/sont connectée(s)»	qui lui/leur signifie: (a) toute personne, toute entité dans laquelle la société mère ultime de cette personne détient, directement ou indirectement, une participation de contrôle et une participation économique supérieure à cinquante pourcent; et (b) toute personne physique, ses véhicules d'investissement, les membres de sa famille et les trusts familiaux.
«Évènement de Liquidité»	signifie une Cotation, une Vente, une Dissolution Volontaire et un Remboursement.
«Cotation»	signifie l'admission à la négociation sur un marché réglementé de toutes les actions de la Société.
«Vente»	signifie l'acquisition (par le biais d'une seule ou d'une série de transactions) par une personne ou plusieurs personnes agissant de concert avec elle ou toute participation dans les actions à la suite de laquelle cette personne devrait acquérir l'intégralité du capital de la Société.
«Dissolution Volontaire»	signifie la dissolution de la Société initiée par les actionnaires.
«Remboursement»	signifie le paiement de toute nature (y compris le Dividende Privilegié) au profit des détenteurs d'Actions Ordinaires Privilegiées, qui, quand on l'additionne à tous les autres paiements faits aux détenteurs d'Actions Ordinaires Privilegiées depuis la date d'émission de leurs actions, forme un montant égal ou supérieur au montant versé ou crédité comme tel en tant que capital nominal relativement aux Actions Ordinaires Privilegiées déjà émises à ce moment, augmenté de 50% du total des Dividendes Privilegiés que les détenteurs d'Actions Ordinaires Privilegiées auraient pu recevoir (qu'il soit déclaré ou versé ou non) à ce moment.

Les Actions Ordinaires Privilegiées doivent être converties en Actions Ordinaires immédiatement avant une Cotation ou immédiatement après un Remboursement, de sorte que suite à cette conversion chaque détenteur d'Actions Ordinaires Privilegiées détiendra un nombre d'Actions Ordinaires égal au Produit de Conversion concernant ces Actions Ordinaires Privilegiées;

Aux fins de l'article 5:

«Produit de Conversion»	Signifie le nombre des Actions Ordinaires obtenues en multipliant les Actions Ordinaires émises (en supposant la conversion de toutes les Actions Ordinaires Privilegiées) par un pourcentage égal à: $D/F(\text{Fadjtd}/F \text{ moins } Z) \times (X/P)$.
«D»	Signifie concernant un détenteur d'Actions Ordinaires Privilegiées, le montant des Dividendes Privilegiés exigibles, non déclarés et non payés de chaque détenteur, peu importe que ces Dividendes Privilegiés aient été déclarés ou non.
«Z»	signifie le pourcentage du nombre total des Actions Ordinaires émises (supposant la conversion de toutes les Actions Ordinaires Privilegiées) que les Actions Ordinaires émises avant toute conversion sont appelées à représenter, et que ce pourcentage soit: $((\text{Fadjtd moins } (P+O)) \times 25\%) \text{ plus } O)/F$.
«X»	Signifie, en ce qui concerne un détenteur d'Actions Ordinaires Privilegiées, un montant égal au montant total payé ou crédité comme libéré en tant que capital social nominal en ce qui concerne ses Actions Ordinaires Privilegiées (un tel montant devra, pour éviter toute

	équivoque, exclure toute somme payés en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées).
«P»	Signifie un montant égal au montant total payé ou crédité comme libéré en tant que capital social nominal en ce qui concerne les Actions Ordinaires Privilégiées en émission à ce moment-là (un tel montant devra, pour éviter toute équivoque, exclure toute somme payés en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires Privilégiées).
«O»	Signifie le montant égal au montant total versé ou crédité comme tel en tant que capital nominal de la Société relativement aux Actions Ordinaires déjà émises au même moment (un tel montant devra, pour éviter toute équivoque, exclure toute somme payés en tant que prime d'émission excédant la valeur nominale des Actions Ordinaires).
«F»	Signifie la Juste Valeur de la Société (ainsi qu'établie pour l'Évènement de Liquidité sans déduction des Dividendes Privilégiés cumulés non-versés).
«Fadjtd»	Signifie la Juste Valeur de la Société (ainsi qu'établie pour l'Évènement de Liquidité mais supposant la distribution de tous les Dividendes Privilégiés cumulés non-versés, que de tels Dividendes Privilégiés aient été déclarés ou non).
«Juste Valeur»	Signifie le montant le plus élevé de la Valeur Nette d'Inventaire ou le montant déterminé par le conseil d'administration agissant raisonnablement et utilisant des méthodes d'évaluation appropriées et comme étant la valeur qui est établie par les transactions reflétées dans l'Évènement de Liquidité.
«Valeur Nette d'Inventaire»	Signifie la valeur de la Société ainsi que présentée dans les bilans consolidés les plus récents et préparés conformément aux normes comptables internationales et ajustée si nécessaire pour y inclure une évaluation courante juste des actifs et passifs de la Société et de ses filiales.

Pour éviter tout doute, à la date d'un Évènement de Liquidité, la conversion des Actions Ordinaires Privilégiées en Actions Ordinaires sera effectuée de manière à permettre à chaque détenteur d'Actions Ordinaires Privilégiées de recevoir la valeur économique du montant du Dividende Privilégié non déclaré et payé par la Société auquel il a le droit.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Art. 6bis. Le conseil d'administration de la Société peut, conformément aux règles établies par écrit entre les actionnaires dans un pacte d'actionnaire auquel la Société est partie, appeler à recouvrer le montant non libéré des Actions Privilégiées de la Société. Sans préjudice de tout recours prévu par le droit luxembourgeois, dans le cas d'un non-paiement par un actionnaire suite à une demande du conseil d'administration, le conseil d'administration de la Société peut:

(a) suspendre les droits de vote attachés aux Actions Ordinaires Privilégiées pour lesquelles le montant appelé n'a pas été libéré,

(b) suspendre tous les droits financiers attachés aux Actions Ordinaires Privilégiées pour lesquelles le montant appelé n'a pas été libéré,

(c) décider que la Société rachète toutes les Actions Privilégiées enregistrées dans le registre des actionnaires au nom d'un actionnaire défaillant ou d'une Personne qui lui est Connectée pour un prix de rachat égal à la Proportion Pertinente de 50% de la valeur de la Société telle que présentée dans les plus récents états financiers consolidés audités de la Société et de ses filiales, la Proportion Pertinente étant la proportion du nombre total des Actions Ordinaires Privilégiées et des Actions Ordinaires émises représentées par les Actions Ordinaires privilégiées qui font l'objet du rachat.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société est tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'Avril à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille onze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si deux-tiers au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée ne délibère valablement que si au moins deux-tiers du capital est représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. S'il y a plus qu'une classe d'actions et que la résolution de l'assemblée générale est de nature à changer les droits respectifs de ces classes, la résolution doit, pour être valable, remplir les conditions de quorum et de majorité mentionnées plus haut pour chaque classe d'actions. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, si le cas se présente, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs/son remplaçant(s) soi(en)t élu(s).

L(es) administrateur(s) sont révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, si le cas se présente.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

L'assemblée générale des actionnaires aura le pouvoir de nommer un réviseur indépendant pour auditer les comptes de la société, auquel cas aucun commissaire aux comptes ne sera requis.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille dix.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'Article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'Article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Sauf dérogations prévues dans les statuts, toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions, étant entendu qu'en ce qui concerne tout Dividende Privilégié payé sur des actions en partie libérées, les stipulations de l'Article 5 seront applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en respectant les modalités et conditions prévues par la Loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission de Madame Raffaella PAPA de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quinzième résolution

L'assemblée Générale décide de donner procuration à tout administrateur de la Société et à tout employé de la société Centralis S.A., avec pouvoir de signature unique et pouvoir de substitution, pour transposer les résolutions ci-dessus, mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la transposition des résolutions ci-dessus.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à 7.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frederic GERVAIS, Morgane IMGRUND, Shaohui ZHANG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2324. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094290/1189.

(110107078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Kohtel GFI, Kohtel Gestion et Finance, Société Anonyme,
(anc. Park Avenue S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.810.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103597/11.

(110117960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Kris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103598/10.

(110118306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Lily (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.831.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103600/13.

(110117999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Lily (Lux) NM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.717.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011. *

Référence de publication: 2011103601/13.

(110117995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Lily (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.832.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103602/13.

(110118000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Kannerspill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 157.793.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103594/9.

(110117969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.983.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG FINANCE SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011103551/16.

(110118440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011103549/11.

(110118351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.950,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.267.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III Luxembourg HADOVKA SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011103552/16.

(110118441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.440.225,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.984.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG MASTER SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011103553/16.

(110118438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 155.461.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103486/10.

(110118392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.600,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III Luxembourg MERCURY SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011103554/16.

(110117982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

European Finance & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 40.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011103479/11.

(110118344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG STARA ZAGORA SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Marie Bourlond

Référence de publication: 2011103555/16.

(110117786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Field Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.346.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2011.

Mr C.A.P. Zimmer / Mr H.H.J. Kemmerling.

Référence de publication: 2011103490/10.

(110118505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Espace Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.390.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale à pris acte de la démission de Monsieur Jacques Wolter comme administrateur de catégorie B et a nommé comme nouveaux administrateurs de catégorie B, Messieurs Luc Tapella et Tom Wagner tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Espace Immo SA

Signature

Référence de publication: 2011103476/15.

(110117815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Euro VI (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.345.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103477/13.

(110118001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Exclusive Belge S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.863.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXCLUSIVE BELGE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011103480/14.

(110118546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fabbriche Ceramiche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.074.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 12 juillet 2011.

- Monsieur Stefano Marciano a démissionné de son poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103482/12.

(110117894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

Suite à l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2011, le conseil de gérance a accepté la démission, avec effet immédiat, Madame Renata MIAZGA, en sa qualité de gérante de la société HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.

Le conseil de gérance décide de nommer Monsieur Piotr ANDRZEJEWSKI, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26B, Boulevard Royal en tant que gérant de la société HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 JUIL. 2011.

Pour: HEPP III LUXEMBOURG STARA ZAGORA SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011103556/19.

(110117906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

F.C.P.E. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.891.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103481/9.

(110118624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Global Pharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.894.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 24 June 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Global Pharm S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares of one US dollar (USD 1.00) each, divided into (i) two thousand (2,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) two thousand (2,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) two thousand (2,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) two thousand (2,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) two thousand (2,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) two thousand (2,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two thousand (2,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) two thousand (2,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) two thousand (2,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) two thousand (2,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and all together referred to as the "Shares").

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR) \text{ Whereby:}$$

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by "AI Global Investments S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.00), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 41 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Ms Maike KIESELBACH, director, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 juin 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les «statuts») de «Global Pharm S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des

actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3

(a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille dollars US (USD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1.-) chacune divisées en (i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Émission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et

annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts

et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétariaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Al Global Investments S.à r.l.», prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 41 Rue Siggly vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mademoiselle Maike KIESELBACH, gérante de sociétés, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, né le 25 janvier 1974 à Luxembourg, demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8511. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011094503/614.

(110106853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Feil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011103487/11.

(110118598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.795.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Heliinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Heliotrope Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103518/16.

(110118410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011103493/11.

(110118094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fincom Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.197.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCOM DEVELOPPEMENT S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011103494/12.

(110117935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Finfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.038.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011103495/11.

(110118234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.461.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011103497/18.

(110118298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Le bilan de la société au 30/11/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011103496/12.

(110118297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

First Union Regal, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.189.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011103499/14.

(110117754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Foncière Luxembourg d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 135.660.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103500/9.

(110118335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011103506/10.

(110118558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Fora Investment S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 46.219.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103507/10.

(110118601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Générale Continentale Investissements Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103510/10.

(110117904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Gaillon GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011103511/10.

(110118560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 109.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011103512/11.

(110118597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.299.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011103514/11.

(110118041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Alixii Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 162.251.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Matthieu PESESSE, spécialiste de l'informatique, né le 19 août 1976 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1320 Beauvechain, 2A, Jules Coisman (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Alixii Luxembourg, (ci-après la "Société").

Art. 3. La société a pour objet la consultance ICT (information, communication et télécommunication) et toute prestation liée de près ou de loin à cet objet.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Matthieu PESESSE, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
- 2.- Monsieur Matthieu PESESSE, spécialiste de l'informatique, né le 19 août 1976 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1320 Beauvechain, 2A, Jules Coisman (Belgique), est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Matthieu PESESSE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2011. Relation GRE/2011/2555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102421/113.

(110116814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Global Blue Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 27.359.

—
EXTRAIT

Madame Marja VAN REIJN, administrateur de la Société, a changé avec effet immédiat son adresse et réside dorénavant à NL-2051 BC Overveen, Pays-Bas, Zandvoortepad 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Blue Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011103515/13.

(110118605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.794.

—
Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Hematite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103519/16.

(110118409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.789.

—
Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103520/16.

(110118397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.790.

—
Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Leucite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103521/16.

(110118408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.797.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103522/16.

(110118404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.761.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103523/16.

(110118407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Elia Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 47, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 146.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104123/9.

(110119482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Efese S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *EFESE S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011104122/11.
(110119654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Elysée Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 114.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104125/10.
(110119789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

EMPA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 73.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104126/9.

(110119480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fideos Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.411.

L'an deux mille onze, le trente juin.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "FIDEOS FINANCIAL SERVICES S.A.", société anonyme ayant son siège social 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 411, constituée suivant acte reçu en date du 19 mars 2008 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1006 du 23 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 327 du 13 février 2009.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent cinquante mille Euro (Euro 250.000) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de siège social;
2. Modification de l'article 2 des statuts;
3. Modification des pouvoirs de signature;
4. Modification de l'article 9 des statuts;
5. Démission de certains administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

103968

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera engagée par la signature individuelle d'un de ses administrateurs."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de remplacer les administrateurs actuels Christophe Davezac et Fatah Boudjelida avec effet immédiat par

- Thierry Borceux, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,
- Alexandre Prost, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30700. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103488/65.

(110117690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

ESA Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.582.

—
EXTRAIT

En date du 21 juillet 2011, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du «9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104131/14.

(110119733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
